



Clause différent entre promesse embauche et contrat

Par **nino62**, le **05/03/2020** à **17:27**

Bonjour,

voici le contexte

dans la collectivité territorial dans laquelle je travaille stipule que lors d'un remplacement de congé maternité, le régime indemnitaire est boqué les trois premiers mois. Or... ni lors de l'entretien d'embauche ni sur le mail d'embauche détaillant le salaire perçu, cette clause m'a été signalée. Le jour J le contrat de travail était sur le bureau je l'ai signé et remis au RH. La clause est bien marqué sur le contrat ... je l'ai signé donc que faire pour être payé les 3 mois de régime indemnitaire c'est à dire 600€?

Quels leviers puis je actionner?

Par **Visiteur**, le **09/03/2020** à **18:42**

Bonjour et bienvenue,

Nos spécialistes en droit du travail semblent absents actuellement, veuillez nous en excuser